

INFOS RAPIDES

DECEMBRE 2023 N° 157

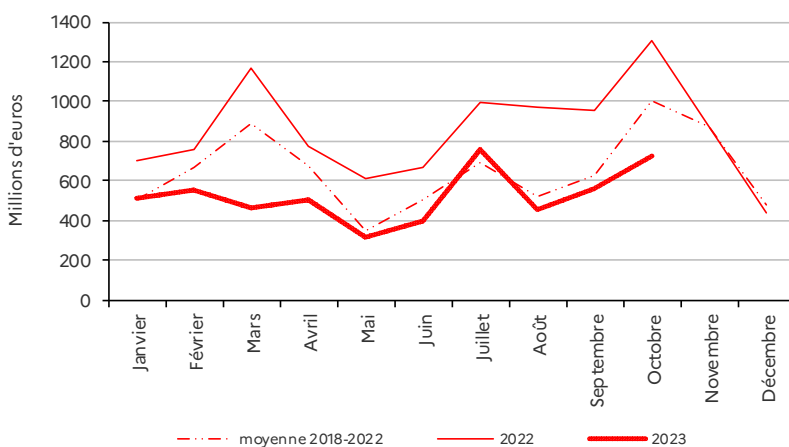
Commerce extérieur – n° 12 / 12

Données des figures et données complémentaires à télécharger

En octobre 2023, la dégradation des échanges de produits bruts sur un an continue de peser sur l'excédent agroalimentaire

En octobre 2023, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 723 millions d'euros. Il diminue de nouveau sur un an (- 586 millions d'euros par rapport à octobre 2022) du fait de la baisse des exportations (- 617 millions sur un an). La chute des ventes de céréales continue de peser sur le solde des produits agricoles bruts qui recule sur un an pour le neuvième mois consécutif (- 592 millions d'euros) à 96 millions. L'excédent commercial en produits transformés augmente légèrement (+ 6 millions) à 627 millions. Le recul des exportations (principalement de vins et spiritueux) est contrebalancé par celui des importations (notamment en produits préparés de la pêche). En octobre 2023, la baisse de l'excédent commercial agroalimentaire provient principalement de la dégradation des échanges avec les pays tiers.

Figure 1 : solde global des échanges agroalimentaires



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

En octobre 2023, l'excédent commercial agroalimentaire est de 723 millions d'euros. Il est toujours en recul sur un an (- 586 millions d'euros, soit - 45 %). Ce résultat est la conséquence de la diminution des exportations (- 617 millions d'euros, soit - 8 %) atténuée par la baisse limitée des importations (- 32 millions, soit - 1 %).

Avec les pays tiers, l'excédent est de 838 millions d'euros, en recul de 603 millions sur un an. Les exportations diminuent de 643 millions d'euros (soit - 17 %), dont les deux tiers proviennent des produits bruts (- 425 millions) sous l'effet de la chute des ventes de céréales, principalement du blé tendre à destination du Maghreb. La baisse des exportations de produits transformés repose, pour sa part, essentiellement sur la diminution des ventes de vins et spiritueux vers les Etats-Unis et l'Asie. Parallèlement, les importations en provenance des pays tiers ne diminuent que de 40 millions sur un an (- 2 %). Cette évolution est exclusivement la conséquence du recul des achats de produits transformés (- 60 millions), principalement à travers les importations de produits préparés de la pêche. Au total, le solde commercial des produits bruts avec les pays tiers se creuse de 445 millions pour devenir déficitaire et l'excédent des échanges de produits transformés avec ces pays diminue de 158 millions d'euros sur un an.

Avec l'Union européenne, le déficit se réduit de 17 millions sur un an à - 115 millions d'euros. Les exportations progressent modérément (+ 25 millions, soit + 1 %) mais les importations restent quasi-stables sur un an (+ 8 millions). La hausse des ventes est portée par une augmentation des exportations de produits transformés, notamment liée aux « autres produits alimentaires » (chocolat, produits de confiserie, sucre), supérieure à la baisse des exportations de produits bruts, principalement des céréales à destination des Pays-Bas et de la Belgique.

Figure 2 : commerce agroalimentaire par zone et par type de produits

Million d'euros

Produits CPF2	Octobre					
	Importations		Exportations		Solde	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
UE						
Produits bruts	661	655	1147	994	486	339
Produits transformés	3397	3412	2779	2958	-618	-454
TOTAL AGROALIMENTAIRE	4058	4066	3926	3951	-132	-115
Pays tiers						
Produits bruts	707	727	908	484	201	-243
Produits transformés	1535	1475	2774	2556	1239	1081
TOTAL AGROALIMENTAIRE	2242	2202	3682	3040	1440	838
Monde						
Produits bruts	1368	1382	2056	1478	688	96
Produits transformés	4932	4886	5553	5513	621	627
TOTAL AGROALIMENTAIRE	6300	6268	7608	6991	1308	723

Source : Douanes, traitement SSP

Produits agricoles bruts

Poursuite du recul des exportations de céréales en valeur sur un an, après la flambée des prix de 2022

En octobre 2023, le solde des échanges de produits agricoles bruts (96 millions d'euros) est inférieur de 592 millions à celui d'octobre 2022 et de 149 millions à la moyenne 2018-2022 pour un mois d'octobre. Cette évolution résulte pour les trois quarts de la diminution du solde commercial avec les pays tiers (- 445 millions d'euros sur un an), celui-ci redevenant déficitaire (l'excédent affiché en 2022 pour un mois d'octobre étant cependant une exception depuis dix ans).

Les exportations (1,5 milliard d'euros) diminuent de 28 % par rapport à octobre 2022 (baisse de 578 millions d'euros). Au premier rang des produits bruts exportés, les ventes de céréales reculent de nouveau (- 520 millions d'euros par rapport à octobre 2022) en raison de la diminution des prix à l'exportation (- 33 % pour le blé tendre sur un an mais aussi - 25 % pour les orges et - 20 % pour le maïs) après la flambée des prix de 2022 et des volumes exportés (- 0,8 million de tonnes sur un an, principalement du blé tendre).

Les importations (1,4 milliard d'euros) augmentent de 13 millions d'euros par rapport à octobre 2022 (+ 1 %). Cette hausse est avant tout portée par les achats de fruits, notamment de raisin en provenance

d'Italie et, dans une moindre mesure, de fruits tropicaux (avocats du Maroc et d'Israël et bananes d'Espagne et de Colombie). A noter que la diminution des achats de céréales, de légumes, d'animaux vivants et de produits de la pêche contrebalance en partie les hausses constatées pour les autres produits.

Figure 3 : échanges de produits agricoles bruts

Million d'euros

Produits CPF4	Octobre					
	Importations		Exportations		Solde	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
PRODUITS BRUTS	1368	1382	2056	1478	688	96
Agriculture et élevage	1142	1157	1921	1346	780	189
Céréales, légumineuses, oléagineux	202	195	1272	684	1070	489
<i>Céréales n. c. riz</i>	66	41	1095	574	1029	533
<i>Oléoprotéagineux</i>	137	154	177	110	41	-45
Légumes, fleurs, plantes	286	277	254	255	-31	-22
<i>Légumes</i>	243	238	239	243	-5	5
Productions des cultures permanentes	572	615	154	161	-418	-454
<i>Fruits</i>	349	397	117	126	-232	-271
<i>Café, cacao, thé</i>	106	112	4	4	-102	-108
Animaux vifs, œufs, miel	82	69	241	246	159	176
<i>Bovins</i>	3	4	152	146	149	142
Produits sylvicoles	26	32	57	58	31	27
Pêche et aquaculture	201	194	77	74	-124	-120

Source : Douanes, traitement SSP

Produits agricoles transformés

La baisse des importations permet de compenser les mauvais résultats commerciaux en vins et spiritueux

L'excédent des échanges de produits transformés (industries agroalimentaires et tabacs) augmente pour atteindre 627 millions d'euros en octobre 2023 (+ 6 millions d'euros par rapport à octobre 2022). Sur un an, l'augmentation de l'excédent commercial repose exclusivement sur les échanges avec l'UE (+ 164 millions).

Les exportations (5,5 milliards d'euros) diminuent de 39 millions d'euros sur un an (- 1 %). Cette évolution résulte en premier lieu de la diminution des ventes de vins et spiritueux (- 240 millions sur un an), principalement vers les Etats-Unis, premier débouché en valeur pour les vins et le Cognac français, la Chine, le Japon et Singapour. La hausse des exportations pour plusieurs autres produits, principalement ceux issus de la première transformation des céréales et les « autres produits alimentaires » (respectivement + 64 et + 86 millions) contrebalance en partie cette baisse.

Les importations (4,9 milliards d'euros) reculent de 45 millions sur un an (- 1 %). Les achats de produits préparés de la pêche et, dans une moindre mesure, de produits laitiers (principalement du beurre et des pâtes à tartiner laitières en provenance de Belgique et des Pays-Bas) diminuent plus particulièrement, avec respectivement - 99 et - 49 millions d'euros sur un an. A l'inverse, l'augmentation des importations « d'autres produits alimentaires » (chocolat et produits de confiserie principalement) et de préparations à base de fruits et légumes contrebalance en partie cette baisse.

Figure 4 : échanges de produits agricoles transformés

Million d'euros

Produits CPF4	Octobre					
	Importations		Exportations		Solde	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
IAA, TABACS	4932	4886	5553	5513	621	627
Viandes, produits de l'abattage	744	728	503	505	-241	-223
<i>Viande bovine</i>	164	156	99	94	-66	-62
<i>Viande porcine</i>	67	80	85	91	18	11
<i>Volaille</i>	159	148	75	83	-85	-65
Produits préparés de la pêche	507	407	95	100	-412	-307
Produits à base de fruits et légumes	557	597	241	279	-316	-318
Huiles, tourteaux, corps gras	406	380	199	161	-208	-220
<i>Tourteaux</i>	151	152	15	13	-136	-139
Produits laitiers, glaces	484	435	732	719	248	284
<i>Fromages</i>	208	216	325	358	116	142
Produits des céréales	216	224	287	351	71	127
Biscuits, pâtisseries, pâtes	289	312	277	276	-12	-36
Autres produits alimentaires	980	1060	942	1028	-38	-32
<i>Sucre</i>	33	38	120	135	87	97
<i>Chocolat, confiserie</i>	348	396	240	277	-109	-119
Aliments pour animaux	137	150	288	308	151	158
Boissons	501	476	1966	1763	1465	1287
<i>Vins, champagne</i>	162	164	1231	1121	1069	957
<i>Eaux de vie, alcools</i>	146	123	524	395	378	271
Tabacs	113	117	24	24	-89	-93

Source : Douanes, traitement SSP

Thibaut Champagnol
SSP - SDSSR/BSSC

Sources, définitions et méthodologie

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2.1 (CPF rév. 2.1 2015) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la CPF rév. 2.

La Direction générale des douanes et droits indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats à compter des chiffres du mois de mars 2020. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2015.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne devaient être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations jusqu'en 2022. A partir de cette date, le statut juridique de la collecte des informations relatives aux expéditions et introductions de biens avec les partenaires de l'Union européenne est modifié. Il n'est plus fait référence à un seuil statistique. Un échantillon d'entreprises est sélectionné qui doit obligatoirement répondre à l'enquête.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

[Calendrier de publication des infos-rapides – commerce extérieur](#) : 12 numéros par an

Sources, définitions et méthodologie (suite)

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des produits française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des produits associés aux activités).

UE : UE à 27.

PT : pays tiers.

Pour en savoir plus

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole dans la rubrique Conjoncture. Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr